N° 152 — XXIIIe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Jeudi 1er Juin 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lescot, 15, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

OPINIONS

## Logements à Bon Marché

Le gouvernement n'est pas responsable de tous les phénomènes économiques ; il n'est pas investi de la toute-puissance. Le pouvoir politique n'exerce pas la souveraineté sociale. Et pourtant c'est à lui que vont les réclamations populaires, comme si un simple décret ou même une loi pouvaient modifier les conditions de l'existence.

Les plus sages, les plus instruits parmi les citoyens cèdent trop aisément à cette tendance traditionnelle qui consiste à mettre en cause, pour toute chose et à propos de tout, l'Etat, les pouvoirs publics.

Comment d'humbles travailleurs, moins informés, ne seraient-ils pas portés à faire appel, dans les circonstances difficiles de leur vie, au bras séculier ? Eux aussi croient avec candeur que l'Etat peut tout faire et qu'il est assez riche, assez fort pour remédier à tous les abus.

Cet état de l'opinion est symptomatique et inquiétant ; il montre à quel point l'éducation civique et sociale est incomplète dans tous les rangs de la société, et combien le rôle des éducateurs du peuple est prépondérant dans une démocratie.

Une fois la part faite aux erreurs et aux préjugés, le cahier des doléances populaires n'en doit pas moins faire l'objet de l'attention incessante des gouvernants. Et, lorsque les familles nombreuses manifestent, lorsque des locataires mécontents protestent contre le renchérissement des loyers, l'Etat ne peut pas se tirer d'embarras par une fin de non-recevoir pure et simple, par un laconique aveu d'impuissance.

Tout d'abord, il y a matière à investigations minutieuses, et une enquête approfondie sur les causes principales et secondaires de ce renchérissement n'est pas superflue.

Mais surtout ce qui importe, ce qui presse, c'est de porter à leur maximum d'intensité les palliatifs par lesquels la collectivité peut atténuer, pour ses membres les plus déshérités, les funestes effets de cet au fond phénomène économique.

Si la crise des loyers sévit à Paris avec une âpreté croissante pour toutes les catégories de locataires, à plus forte raison atteint-elle cruellement les plus pauvres, ceux qui, antérieurement, éprouvaient le plus grande peine à se loger en raison de la modicité de leurs ressources et de l'excès de leurs charges de famille.

Par conséquent, le recours aux moyens susceptibles d'aider les mal logés dans la recherche et l'obtention d'un meilleur logement s'impose avec un surcroît d'urgence. A cet effet, tous les pays civilisés ont des lois, des institutions grâce auxquelles l'accession des modestes travailleurs à la petite propriété est facilitée, grâce auxquelles l'acquisition d'un logis salubre et économique est possible. L'Angleterre, l'Allemagne, le Belgique, l'Italie, ont fait et font encore des prodiges pour vulgariser et réaliser le logement à bon marché.

La France possède, depuis 1894, une loi excellente, due à l'initiative de M. Jules Siegfried, que les Chambres ont améliorée dans de fortes proportions en 1906. Notre loi française du 12 avril 1906, dont j'ai moins que tout autre le droit de faire l'éloge, commence à donner des résultats sérieux ; elle est assurément imparfaite et rien ne sera plus facile que de le perfectionner.

A la faveur de cette loi, quelques spéculateurs peuvent prendre figure de philanthropes. Tout le monde est d'accord pour mettre un terme à de tels abus.

La question est de savoir par quel procédé la fausse philanthropie sera découverte et surtout entravée. L'an dernier et cette année, des articles ont été introduits dans la loi de finances pour atteindre ce résultat. L'an dernier, ces articles ont été disjoints par le Sénat, et, reconnaissant la complexité du problème, le gouvernement avait déposé un projet de loi spécial.

Au lieu de faire l'objet d'un examen distinct, ce projet de loi — disjoint l'an dernier par le Sénat et avec raison — a été de nouveau réincorporé dans le loi de finances et voté par la Chambre. Ce n'est pas d'une bonne méthode législative et il est mieux valu que la Chambre ne se livrât pas à cette improvisation.

Il y a, en effet, d'autres moyens que ceux imaginés par l'administration des contributions directes pour écarter les spéculateurs. Le comité de patronage des habitations à bon marché de la Seine, le plupart des comités de province et aussi la grande Société française des habitations à bon marché ont bien voulu reconnaître qu'il fallait en revenir à mon ancienne proposition, tendant à proportionner les faveurs fiscales au nombre des pièces dont se compose un logement.

Ce dispositif, qui n'avait pas été accepté lors des travaux préparatoires de la loi de 1906, est éminemment favorable aux familles nombreuses ; il servira de barrière contre certains abus. Au moins, les nombreux particuliers qui, loyalement, scrupuleusement, profitent des avantages de la loi pour construire à meilleur compte des petits logements économiques, pourront continuer à coopérer à l'amélioration de l'habitation urbaine, et les patrons généreux ou simplement préoccupés de leurs propres convenances ne seront pas exclus des faveurs légales lorsqu'ils cherchent à mieux loger leurs employés et ouvriers.

On avouera que l'objet vaut la peine d'être examiné de près et qu'à l'heure où retentissent des plaintes trop justifiées sur le renchérissement des loyers, sur le surpeuplement, le moment serait mal choisi, singulièrement inopportun, pour restreindre, au lieu de les accroître, les encouragements à la construction de logements à bon marché.

Un geste restrictif du législateur serait d'une amère ironie, et le Parlement ne commettra pas cette faute.

*PAUL STRAUSS,*
Sénateur de la Seine.

AU JOUR LE JOUR

## La Question Marocaine

Quand certains journaux parisiens se mettent en frais pour avoir, sur un événement important, des renseignements personnels, ils ne font pas les choses à demi. Ainsi plusieurs d'entre eux avaient chargé des envoyés spéciaux de suivre, au Maroc, les opérations de la colonne de secours. Vous pensez qu'ils avaient expédié là-bas de simples journalistes, chargés de raconter ce qu'ils avaient vu. Eh bien ! pas du tout. Leurs correspondants étaient des diplomates, des généraux, des hommes d'Etat...

Des diplomates, des généraux, des hommes d'Etat ignorés jusqu'alors, il est vrai, mais qui ne devaient point tarder à se révéler tels. Cela n'a pas manqué. Vous avez pu lire ces dépêches sensationnelles annonçant que la question marocaine allait entrer dans une phase nouvelle. Nos troupes s'étaient rendues à Fez pour détrôner le vilain, rafermir l'autorité du sultan, accomplir, en un mot, une opération de police. Fichaise que cela ! Nous sommes au Maroc, nous allons y rester.

Nos confrères — et tant est que cette appellation puisse s'appliquer à d'aussi considérables personnages — ont sollicité une entrevue de Mouley-Hafid, ils ont vu une « personne autorisée » de l'entourage du sultan. Les diplomates ont mis en jeu les ressources de leur subtile diplomatie, les hommes d'Etat n'ont plus eu qu'à traiter d'égal à égal avec le Maghzen et les généraux qu'à dresser des plans stratégiques. Ainsi fut fait.

Un beau matin, l'Europe a appris que le sultan demandait à la France d'occuper ses Etats avec une armée de 50.000 hommes. Moulay-Hafid, hier encore notre adversaire, n'avait pas de plus vif désir que de se placer sous notre protectorat. Le général Moinier allait marcher sur Méquinez, s'emparer de quelques autres villes encore et, après avoir châtié et réduit à merci toutes les tribus rebelles, faire enfin le conquête du Maroc.

Tous ces grands projets font honneur, pour ne pas dire à l'imagination de nos confrères, à leurs vues larges de diplomates, d'hommes d'Etat et de stratèges. Mais il ne serait pas mauvais, en une affaire aussi délicate que celle du Maroc, de faire preuve d'un peu plus de sérieux et aussi de vulgaire prudence, avant de lancer des informations, certes sensationnelles, trop sensationnelles même.

Il ne faut pas oublier que nous agissons au Maroc en vertu d'une convention internationale, l'acte d'Algésiras. Le gouvernement, celui d'hier et celui d'aujourd'hui, n'a cessé de répéter qu'il s'en tenait aux termes de cet acte. Toute notre politique au Maroc roule et doit rouler sur le respect des engagements pris.

Nous nous sommes obligés à assurer la paix et la tranquillité dans l'empire chérifien. Nous avons accompli la première partie de notre tâche. Nous nous efforcerons de remplir la seconde aussi effectivement que possible avant de retirer nos troupes, afin de n'être pas amenés à une nouvelle intervention coûteuse. Mais nous n'avons pas à nous lancer dans une entreprise dangereuse et indéfinie. Quand nous aurons réalisé la deuxième partie de notre action civilisatrice, nous ne continuerons pas à dépenser, dans l'entretien de troupes au Maroc, un argent qui peut être plus utilement employé en France.

Et cela, dussent nos confrères diplomates, généraux et hommes d'Etat, pleurer amèrement sur leurs rêves ambitieux. Avant de rêver tout haut, que ne songent-ils au trouble qu'ils vont jeter dans le public français et aux suspicions qu'ils peuvent éveiller en Allemagne, laquelle n'est pas la seule nation qui nous surveille au Maroc d'un œil jaloux.

*J. DUCOUDRAY.*

## L'ESPRIT DE TOUS

Aux courses.

— Le Grand Prix de cette année aura-t-il quelque chose de particulier ?

— Je le crois. D'ordinaire, il se court sur le plat ; mais cette année, grâce à la C. G. T., il paraît qu'il y aura des obstacles.

## Une bagarre à Paris

### Onze agents blessés. — Plusieurs arrestations

Une jeune femme de vingt-cinq ans, Mlle Madeleine Marc, condamnée à un mois de prison lors des incidents du 1er mai, devait quitter, hier matin, à 7 h. 45, la prison de Saint-Lazare.

Ses amis de la *Guerre sociale* avaient décidé d'aller l'attendre à sa sortie. A 7 heures et demie, deux cent cinquante jeunes gens environ et de nombreux curieux se trouvaient massés Faubourg-Saint-Denis. A huit heures, la jeune condamnée n'étant pas sortie, M. Miguel Almereyda, une gerbe de fleurs à la main, se présente en gentleman pour réclamer la prisonnière. Celle-ci vint au bout de quelques instants et sortit en compagnie du rédacteur de la *Guerre sociale*. La jeune femme fut acclamée ; on emmena de la conduire en cortège aux bureaux de la *Guerre sociale* où un vin d'honneur devait lui être offert. Mais la police intervint ; une bagarre se produisit. Des gardiens furent frappés par des manifestants à coups de canne. Pour se dégager, ils durent sortir leurs revolvers et tirer en l'air.

Deux sous-brigadiers et neuf gardiens de la paix ont été blessés.

Deux de ces derniers ont été assez sérieusement atteints.

Les sept autres agents, blessés sur différentes parties du corps, ont dû interrompre leur service.

Deux arrestations ont été opérées : celles d'un jeune bonne de vingt-six ans, Charles Marieau, couvreur, rue Proudhon, 55, et André Lhenry, dix-huit ans, tourneur, avenue de la Gare, 26, à Saint-Ouen.

Ces deux manifestants ont été aussitôt interrogés par M. Lefort, commissaire de police, et envoyés au Dépôt.

Le secrétariat des « Jeunes Gardes révolutionnaires » communique aux journaux à propos de ces incidents une note dans laquelle il est dit que le mot d'ordre donné aux manifestants venus pour saluer Mlle Madeleine Marc « dont les révolutionnaires admirent et exaltent la vaillance », était « de circuler paisiblement ». Après avoir affirmé que les agents ont chargé sans sommations, la note raconte en ces termes la bagarre :

« Les « Jeunes Gardes » protestèrent en criant : « Si vous frappez, nous nous défendrons ! »

« Sans tenir compte de l'avertissement, les agents portèrent au hasard dans le groupe des coups furieux.

« Les agents cyclistes se signalèrent par leur sauvagerie.

« Avec un entrain, une furie extraordinaires, les « Jeunes Gardes » se défendirent. Les prisonniers que les agents tentent de faire sont arrachés. On voit des « Jeunes Gardes » cernés des mains des agents jusqu'à quatre reprises différentes sous l'élan des manifestants.

« Les agents, d'ailleurs, frappent comme des forcenés : à coups de sabre, à coups de crosse de revolver, ils cognent à tour de bras. Quelques affolés tirent des coups de feu au hasard.

« Au bout d'un quart d'heure, la bataille cessa, les agents se repliant ».

## Lire plus loin :

LA COURSE D'AEROPLANES PARIS-ROME-TURIN : BEAUMONT A ROME.

LES DOCUMENTS DU TORPILLEUR « 256 » DE DUNKERQUE ONT ETE RETROUVES.

EN 3e PAGE

Notre Conte : SOLDAT DE BOIS, par E.-G. PERRIER.

## Voyages présidentiels

### EN NORMANDIE

C'est très probablement le 24 juin que le Président de la République se rendra à Rouen et les 15 et 16 juillet à Caen pour les fêtes normandes.

Toutefois ces dates ne seront définitivement fixées qu'après que l'aura été elle-même la date de l'arrivée du roi de Grèce à Paris.

### EN HOLLANDE

Le préfet maritime est avisé que le croiseur cuirassé *Edgar-Quinet*, qui se trouve actuellement à Toulon, devra être rendu le 15 juin à Brest, où il sera procédé à ses aménagements en vue du voyage du Président de la République en Hollande.

## L'Abbé Lemire et l'Episcopat

### « CHANOINE JE SUIS... ET CHANOINE JE RESTE », DECLARE LE DEPUTE D'HAZEBROUCK.

M. l'abbé Lemire s'expliquait hier, à la Chambre, dans un groupe de députés sur sa radiation du chapitre de Bourges, radiation dont l'annonce lui, comme l'on sait, communiquée par le doyen de ce chapitre à la « Semaine Religieuse » de Cambrai.

— Je reste, disait-il, chanoine aujourd'hui comme je l'étais hier. Il y a un droit canon dans l'Eglise... on semble l'oublier.

« On s'était pas obligé de me faire chanoine, mais ce qu'on ne peut pas, absolument pas, c'est de radier sans alléguer une faute et sans m'en convaincre juridiquement. Le canon du chanoine est comme la croix de la Légion d'honneur. On ne perd cette-ci que si l'on a forfait au devoir et à l'honneur et qu'après que le conseil de l'Ordre a est prononcé. Je tiens d'autant plus à mon titre de chanoine de Bourges qu'il me fut conféré après le congrès sacerdotal de 1900, auquel participèrent deux archevêques et un évêque ; qu'il fut approuvé par l'ensemble des évêques et béni par Léon XIII.

« Au moment de la clôture, l'archevêque de Bourges déclara aux six cents prêtres assistants : « Je vous fais tous chanoines en la personne de votre président, M. l'abbé Lemire. » C'est donc à ces six cents prêtres autant qu'à moi que s'adresserait l'affront.

« Je n'ai, d'ailleurs, reçu aucune communication, car le « Semaine Religieuse » de Bourges est restée muette. C'est un journal royaliste qui a lancé cette nouvelle.

« Ce qui m'afflige le plus, c'est le chagrin qu'éprouvent de ces informations scandaleuses des personnes associées à mes œuvres sociales : à ces jardins ouvriers par exemple, qui sont au nombre de plus de mille à Paris...»

Et le bon abbé s'en va tout contristé.

## M. Delcassé et M. Cruppi

Le *Figaro* contait hier matin une extraordinaire histoire. A un récent conseil des ministres, disait-il, M. Delcassé aurait très vivement pris à partie M. Cruppi à propos de la politique qu'il suit au Maroc.

Cette information est inexacte.

Aucun dissentiment d'aucune sorte ne s'est élevé à aucun moment au sujet du Maroc entre les membres du gouvernement.

## Le Ministre de France A BRUXELLES

L'agrément a été demandé au gouvernement belge pour M. Klobukowski, désigné par le gouvernement français pour remplacer M. Beau comme ministre de France à Bruxelles.

On sait que M. Beau sera envoyé à Berne, en qualité d'ambassadeur de la République.

## PETITS PAPIERS

Nous n'en sommes encore qu'aux premières chaleurs et voilà les bêtises qui recommencent. Le soleil déjà fait des siennes, il embrase l'âme des jaloux et met en ébullition le cerveau des alcooliques. Résultat, deux drames, l'un à Armentières, où deux femmes se battirent à coups de hachette et de rasoir ; l'autre à La Cluse, près Boulogne, où un fermier frappa son vieux bonhomme de père à coups de couteau.

Et puis, voilà bien autre chose encore. Aux rayons du soleil, déjà nommé, le président du Syndicat des peintres, à Lille, M. Cocheteux, dont on connaît l'ardeur intransigeante, est parti en guerre — qui l'eût cru ? — contre M. Bondues, sociétaire de marque, secrétaire du Syndicat général du bâtiment et conseiller prud'homme. Pensez donc, M. Bondues est soupçonné de travailler à son compte. M. Bondues devenu patron ! N'est-ce pas l'abomination de la désolation ?

M. Bondues est navré. On le serait à moins.

Ainsi quand le feu prend à la forêt, les loups oublient l'homme, leur ennemi séculaire, se dévorent entre eux.

Mais l'homme est lui-même un animal bien difficile à contenter et qui passe souvent à côté du bonheur. Au moment où la chaleur nous accable, nous rêvons tous de « trempettes » dans l'Océan, de navigation lointaine qui souffle rafraîchissant de la brise marine.

Et c'est justement ce moment-là que les gens de mer de tous les pays menacent de choisir pour faire la grève générale, pour abandonner leurs bords et fouler sans repos le « plancher des vaches » qui brûle les semelles.

Coquin de soleil, qui met toutes les têtes à l'envers.

*CH. DE LA RUE.*

## ECHOS

**La meilleure publicité.**

M. David L. Taylor, chef de la grande agence de publicité Taylor, Critchfield, de Chicago, vient de porter sur les différents moyens d'atteindre le public par l'annonce, un jugement auquel la presse américaine attache beaucoup d'importance.

De tous les intermédiaires de publicité, revue, affiche, journal, etc., le plus efficace, dit M. Taylor, est le journal quotidien dont le service de renseignements mêlé à l'annonce donne à celle-ci un intérêt qui s'impose à l'attention du lecteur.

D'où il faut conclure encore que l'annonce la plus intéressante et par conséquent la plus efficace doit être celle qui trouve place dans un journal bien informé et le plus étroitement en communion d'idées avec le public qui le lit.

**Le 30e enfant.**

Dimanche on a fêté, à Saint-Usuges (Saône-et-Loire), la naissance du trentième enfant de M. Boseut, cultivateur dans la commune, au hameau de Balaia. M. Boseut, qui a été marié trois fois, a eu de ses trois épouses 30 enfants (17 garçons et 13 filles), dont 22 sont encore vivants. Il a élevé sa nombreuse famille avec le seul produit de son travail.

M. Boseut a déclaré qu'il espérait bien que l'enfant qu'il vient d'avoir ne serait pas le dernier. (!)

**Aéroplane et Cour d'assises.**

L'aviateur anglais Graham Gilmour, qui, dernièrement, tua accidentellement un enfant tombé devant son automobile, devait comparaître lundi devant la Cour d'assises du Wiltshire. Il s'y est rendu en aéroplane.

Le jury des assises a acquitté l'aviateur, à qui le public a fait une ovation.

C'était peut-être un peu excessif !

SILHOUETTES RÉGIONALES

## VALENCIENNES

### La statue de A. Watteau. — La tour de la Dodenne. — Le monument à Froissart.

Quand dans notre âme a défilé le cortège précieux des œuvres picturales et sculpturales de la brillante pléiade d'artistes à qui elle donna le jour, nous nous faisons de Valenciennes une conception trop haute et qui prépare les voies à la déception. Alors, il faut regarder de près, songer longtemps, badauder de même, pour en venir à une impression juste, longuement la ville qui a mérité le qualificatif dont, très anciennement, le chroniqueur et poète Jehan Froissart l'apprécie.

La bonne et franche ville doit beaucoup, on oserait dire presque : tout de son charme présent au passé. Dans son atmosphère on croit sentir flotter comme un parfum subtil et persistant de temple, que la vie moderne, hâtive, bruyante, et trépidante, n'est point parvenue à dissiper.

« Mon rêve a toujours été de déposer, soit au Musée, soit aux Académies de Valenciennes, un exemplaire des œuvres que je produirai. »

Ainsi s'exprimait Jean-Baptiste Carpeaux, vers 1860. Ses frères d'art témoignèrent du même esprit reconnaissant envers la cité qui, maternellement, avait favorisé la culture et l'éclosion de leur génie, et les œuvres qu'enfants prodigues ils multiplièrent en leur ville Valenciennes, durent être réparties dans six musées.

Certaines de ces œuvres ont la valeur d'idoles consacrées et plus que les monuments des places et des rues élevés aux auteurs vénérés, les prédilections de ceux-ci assurent la perpétuation de leur gloire au pays qui les vit naître.

Ici, prétendre se hâter au pourchas des curiosités serait commettre une faute lourde.

Il convient que notre visite soit conduite avec douceur et l'obligation de limiter son séjour, ou de se conformer à un guide, est détestable.

Il faut le temps de retrouver l'attitude perdue des dentellières de jadis, patientes et dextres, qui composaient dans l'espace d'une année, sans bâiller aux corneilles, voletant et croassant au sommet de la tour du guet, cinq aunes à peine de ces « belles et éternelles Valenciennes », dont une légende — combien malicieuse et jolie ! — voulait prétendre que des pièces commencées dans la bonne ville, continuées dans d'autres communes, par les mêmes ouvrières, avec le même fil, les mêmes fuseaux, le même carreau, ont toujours présenté une différence sensible entre la partie fabriquée hors de Valenciennes et celle qui l'était dans ses murs, — question d'atmosphère, tout simplement.

Dans le domaine de l'évocation merveilleuse qui s'impose, il faut prendre le temps de renimer les gestes des artistes d'autrefois, sur ce sol où s'érigeaient, quelque part, leurs maisons familiales où les choux rouges, parfois, se substituaient à la poule au pot. Il faut, en passant, réciter « au Gardin Watteau », cette vision du poète local Georges Fidit :

Sous les blancs arbrisseaux de Flandre,
Watteau agit ses pinceaux ;
S'bleui' lontain' projet ses yeux
Argenté's dins s'grand vasqu' brune.

Fiat, mandolin', tambourin
Des bieux danse's d'résinaux
Qui t'chang'nt des berlouch's tadas
Resonn'nt gaiment dans l'jardin.

Sous l'verte allée embrageuse,
Amint' réusie à Tircis,
Et Clorinih' aide à Damis
Au chant des feuill's murmureuses.

Quand au Pèlouse' vert', là-bas,
On pintoch' les rob's ed sofie,
Les vest's court's, et qu'tout in joie,
Sans crainte, on fait vir ses bas

Pus loin, au group' dans' au l'tierbe,
Eun' mandolin' marque si pas.
Les velach's, la fallaise,
Tourbillonn'nt sous l'ain' superbe.

Et tout's ches moqueuses blaudes
Aves ln's longu's rob's à queues,
Les's rob's ros's et les's rob's bleues,
Comm' leu taint ent l'bouer farde,

Sous les blancs arbrisseaux de Flandre,
Watteau agit ses pinceaux ;
S'bleui' lontain' projet ses yeux
Argenté's dins s'grand' vasqu' brune.

Que si, nonobstant les conseils ci-dessus, on aime de connaître quelques cicerons possibles, j'adresserai aux écrivains, aux poètes comme Florian-Parmentier, comme Jules Mousseron, comme Georges Fidit encore, auteur de « Valenciennes la vibrante », où figure une façon d'itinéraire de Valenciennes, la présentation agréablement imprécise et cadencée des vieilles choses de la vieille ville, glorieuse par ses artistes, glorieuse par les sièges qu'elle soutint avec héroïsme, glorieuse de toutes manières et délicieuse présente qui porte, parmi ses armoiries, une Croix d'Honneur bien décernée.

*Marc DAVID.*

L'AVIATION

## L'INAUGURATION DU CHAMP D'AVIATION de Roubaix

### Ce que sera la journée de samedi

Le « Progrès du Nord » a été le premier à annoncer le service aérien qui va être bientôt assuré entre Douai et Roubaix, et vice-versa, par les appareils de M. Louis Bréguet. Il tient à honneur de continuer à renseigner, de la façon la plus sûre et la plus complète, tous ceux que passionne l'aviation, sur le gigantesque meeting à l'organisation duquel on travaille fébrilement depuis plusieurs semaines.

C'est à la fin de l'après-midi de samedi, entre six et sept heures que sera inauguré le champ d'aviation de l'avenue des Villas. Pour peu que le temps le permette trois aviateurs, MM. Louis Bréguet, Beaud et Champel, le premier sur double monoplan, les deux autres sur biplans, gagneront Roubaix par la voie de l'air.

Il serait superflu de présenter à nos lecteurs M. Bréguet qui est un remarquable ingénieur, un pilote très sûr et dont nous avons loué ici même, à plusieurs reprises, la crânerie et le ténacité. Déjà bon nombre de Roubaisiens, de Tourquennois et de Lillois s'apprêtent à lui demander de les mener à la volupté des randonnées aériennes. C'est assez dire qu'ils ont confiance en lui et en ses machines volantes.

M. Edouard Beaud qui va nous arriver de Courtrai, est né en Algérie. Il fit partie, en qualité de professeur, de l'école Farman, à Mourmelon, et possède le brevet de pilote n° 148. Ceux qui l'ont vu voler en Hollande où il gagna la course Hasselt-Maestricht, en Belgique, en Angleterre, et dans diverses villes françaises se plaisent à louer sa hardiesse et son sang-froid. Il a passé la journée de mercredi à Roubaix et a étudié le terrain de l'avenue des Villas, qui lui a d'ailleurs paru excellent.

Nous aurons incessamment l'occasion de présenter M. Champel, qui est lui aussi un excellent pilote et qui volera dimanche ainsi que MM. Bréguet et Beaud.

Par le suite d'autres aviateurs se joindront à ces messieurs et les 25 et 26 juin des concurrents du circuit européen venus de Bruxelles atterriront à Roubaix, d'où ils partiront pour Calais.

**POUR LA SECURITE DU PUBLIC — UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR.**

Dans une circulaire qui a provoqué l'heureuse intervention de M. Delecroix, maire d'Hem, et la réponse de M. le préfet que nous avons reproduite hier, le ministre de l'Intérieur prie les préfets de mettre les municipalités en garde contre les responsabilités qui peuvent leur incomber.

« Vous les engagerez, écrit-il, à n'autoriser aucune évolution d'aéroplanes sans vous avoir préalablement consulté et sans vous avoir donné le nom des aviateurs, de façon à permettre à mon administration, à que vous aurez soin d'en référer, de vérifier s'ils possèdent le brevet de pilote. Quant aux simples exhibitions, vous les engagerez à ne les autoriser qu'à la condition expresse que l'appareil ne sera mis en marche sous aucun prétexte ».

M. Van Houcke, secrétaire du comité d'aviation de Roubaix, à qui nous avons soumis cette circulaire, nous a donné l'assurance que tous les aviateurs engagés par le comité, pour toute la durée du meeting, pour une semaine ou plus simplement pour une seule réunion, étaient pourvus de leur brevet de pilote. Il a ajouté qu'au sujet de la sécurité des spectateurs on s'était occupé